



PROCES - VERBAL 5/2021

DE LA SEANCE D'INSTALLATION ET D'ASSERMENTATION DES AUTORITES COMMUNALES DE PULLY

**DU MERCREDI 17 JUIN 2021 A 16H45
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Organisation, excusés	3
Allocution de M. David Freymond, Pasteur	3
Installation des Autorités	4
Election du Président du Conseil communal et de la secrétaire du Conseil communal	5
Discours du Président	5
Election du 1er Vice-président	6
Election du 2ème Vice-président	6
Election de deux scrutateurs	6
Election de deux scrutatrices suppléantes	6
Election d'un (e) secrétaire suppléant (e)	6
Election de la commission des finances	8
Election des suppléants à la commission des finances	8
Election de la commission de gestion	9
Election des suppléants à la commission de gestion	9
Election de la commission d'urbanisme	10
Election des suppléants à la commission d'urbanisme	10
Election de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)	11

Election de la commission des pétitions	12
Election des suppléants à la commission des pétitions	12
Election de la commission de recours en matière d'impôts communaux	13
Election des délégués au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité Est lausannois	13
Election des représentants au sein du Conseil intercommunal de l'association de de communes « ORPC du district Lavaux-Oron »	14
Election des délégués et des suppléants au Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	14
Discours de M. Gil Reichen, Syndic	15
Discours de M. Le Préfet, Daniel Flotron	18
Clôture par le Président	19

Ouverture de la cérémonie par M. le Préfet M. Daniel FLOTRON

Le Préfet remercie le Bureau du Conseil communal et le Greffe Municipal pour la préparation de cette cérémonie et la séance du Conseil Communal qui suivra, les autres intervenants et en particulier M. le Pasteur, David Freymond, ainsi que la Garde d'honneur et ses portes drapeaux. Il rappelle que dans les interventions, le masculin est en général utilisé, mais bien évidemment tous les termes employés doivent se comprendre également au féminin.

Excusés

La Conseillère et les Conseillers suivants se sont excusés : Mmes Pauline TAFELMACHER, Sylvie WINKLER, Line ZOLLIKER, MM. Pierre-Marie FAVRE, Jean-Marc SOTTAS

Allocution du Pasteur, M. David FREYMOND

« Miroir mon beau miroir, dis-moi quelle est la plus belle ? »

Voilà la question que la reine de Blanche-Neige adresse chaque matin à son miroir, elle qui ne souffre aucune concurrence. Alors vous devez bien vous demander pourquoi j'ai apporté un miroir avec moi aujourd'hui et pour quelle raison je tiens à vous l'offrir ce miroir à l'occasion de cet événement à la fois si important et si particulier que nous sommes en train de vivre aujourd'hui ? Il se trouve que vous êtes toutes et tous les élus de la communauté. Ceux pour qui les habitants de Pully ont voté, ceux à qui ils ont choisi de faire confiance pour la conduite de leurs intérêts. Pour ceux d'entre vous qui renouvez votre législature, il y a peut-être en vous un sentiment de bien-être. Vous avez contenté une grande partie de la population, les contribuables ont reconnu votre travail en vous réélisant. Pour ceux qui sont nouveaux, il y a peut-être en vous l'enthousiasme de ce nouveau défi qui prend place dans votre vie, et puis aussi peut-être l'angoisse de savoir si vous allez plaire ou déplaire, décevoir ou être à la hauteur de cette tâche qui vous est confiée. Alors j'ai choisi de placer face à vous ce miroir. Premièrement pour sa fonction première, celle qui est utilisée par la reine de Blanche-Neige. Avant d'entrer en séance, vous pourrez ainsi vérifier votre mise en plis ou le bon positionnement de votre cravate, si pour autant vous en portez une. Ainsi devant ce miroir vous pourrez vous refaire une beauté, un peu de maquillage, pour peut-être paraître un peu plus jeune, un peu d'épaulettes pour paraître un peu plus fort, un front bien dégagé pour avoir l'air un peu plus intelligent. Devant un miroir, on peut avoir plusieurs attitudes. On peut chercher à être encore plus à son avantage. Différent. Donner une image de nous idéale, mais qui ne nous correspond peut-être pas toujours vraiment. Devant un miroir, on peut chercher à devenir ce que les autres attendent de nous. On peut céder aux discours flatteurs qui cherche surtout à plaire, mais en perdant du même coup notre intégrité et peut-être bien aussi un peu de notre âme. Devant un miroir, on peut aussi se regarder avec honnêteté, c'est ce que je vous souhaite, chers amis, osez vous regarder tel que vous êtes, avec ce que vous croyez, avec ce que à quoi vous tenez, avec vos qualités mais aussi avec vos défauts., avec vos enthousiasmes mais aussi avec vos fragilités. Osez vous regarder bien en face. Et, à la fin de cette nouvelle législature, vous serez heureux du travail accompli, vous serez en paix avec vous-même, parce que vous vous ne vous serez pas trahi. J'espère que c'est ce visage-là que vous trouverez dans votre miroir, l'image d'une femme, d'un homme qui ne triche ni avec lui-même, ni avec les autres et qui recherche d'abord la justice et le respect de chacun. J'espère aussi que dans ce miroir, vous apercevrez un autre visage, celui du Christ, lui qui plus que n'importe quel autre humain a toujours cherché à donner à ceux qui l'écoute un véritable reflet d'eux-mêmes et qui a encouragé chacun sur sa route à développer ce qu'il a de meilleur en lui. Je souhaite que contempler ce visage vous fasse du bien dans vos découragements après des séances trop lourdes ou trop longues, que ce visage éclaire vos décisions, qu'il vous rappelle toujours et dans n'importe quelle circonstance que vous ne serez jamais seul, même si le chemin du bien

est difficile à suivre, Dieu vous accompagne et il est déjà fier de votre reflet devant le miroir. Bonne législature à chacun. Merci pour votre attention.

Applaudissements.

Installation des Autorités – M. Daniel FLOTRON, Préfet

Par arrêté du 7 octobre 2020, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de commune pour le renouvellement des autorités communales. Il rappelle qu'en application des articles 117 à 119 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou aux résultats d'une élection peut faire l'objet d'un recours qui est adressé au Préfet. Le recours doit être déposé dans les 3 jours dès la découverte du motif de plainte, mais au plus tard dans les 3 jours qui suivent la publication du résultat ou la notification de l'acte de mise en cause. Il déclare qu'aucun recours n'a été déposé dans le délai légal contestant la validité de ces élections ou l'établissement du rôle des électeurs. Il peut donc procéder à l'installation du Conseil communal et de la Municipalité.

M. le Préfet Daniel FLOTRON procède à l'installation des cinq membres de la Municipalité et des nonante et un membres du Conseil communal présents.

Il tient à ce stade à saluer tout particulièrement M. Nicolas Leuba, conseiller communal de 2011 à 2016, puis Municipal de 2016 à 2021, qui n'a pas eu la faveur des électrices et électeurs pour l'accession à la municipalité, mais qui est de retour au conseil communal. Au nom de l'Autorité cantonale, je vous remercie vivement pour votre engagement durant ces 5 années avec des dossiers assez délicats à traiter quand même.

Bénédiction du Pasteur

J'ai choisi en guise de bénédiction un texte d'un indien huron-wendat du Canada converti à la foi chrétienne vers l'an 1840.

« Que le Seigneur bénisse votre regard, qu'il soit clair comme la pleine lune, que le Seigneur bénisse vos pensées les plus secrètes, qu'elles soient pures et fraîches comme la glace sur les lacs. Que le Seigneur bénisse votre travail, qu'il soit fécond comme le maïs dressé dans les champs. Que le Seigneur bénisse votre repos, qu'il soit temps de réflexion et de méditation, que le Seigneur bénisse votre famille, qu'elle soit joyeuse comme les loutres hors du ruisseau et travaillante comme les abeilles dans la prairie. Que le Seigneur bénisse votre temps, qu'il coule comme la rivière après la débacle, que le Seigneur bénisse vos larmes, qu'elles soient douces comme celles de l'érable au retour du printemps. Que le Seigneur bénisse votre vie de chaque jour et même votre mort, qu'elles soient à jamais entre ses mains puissantes et généreuses. Que la pluie de bénédictions du Seigneur descende sur vous tous et vous comblent de sa rosée, qui fera fleurir des fleurs de joie et de paix, d'amour et d'espérance en vous et autour de vous. »
Amen.

1) et 2) Election du Président du Conseil communal (du 01.7.2021 au 30.6.2022) et de la secrétaire du Conseil communal (du 01.7.2021 au 30.6.2026)

M. le Préfet procède à l'élection tacite de M. Dimitri SIMOS au poste de Présidente du Conseil communal pour cette nouvelle année ainsi qu'à l'élection tacite de Mme Francine MEDANA au poste de secrétaire du Conseil communal pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Il relève que le poste de secrétaire est un sacré travail. Le secrétaire elle doit être là à toutes les séances du Conseil, faire le procès-verbal, transmettre tous les documents, mais surtout il y a aussi les dimanches des élections et votations, ce qui fait qu'elle doit être aussi présente, il apprécie tout particulièrement les personnes de son district qui occupent ce poste, ainsi le Préfet n'a pas besoin d'intervenir le dimanche, et ça c'est fantastique !

M. le Préfet demande ensuite à la secrétaire de lire le procès-verbal d'installation des Autorités communales et d'assermentation pour la législature 2021-2026. Il n'y a pas de remarque et le Préfet le considère donc comme accepté (annexé au présent procès-verbal).

M. le Préfet informe que les Autorités sont donc régulièrement installées dès le 1^{er} juillet prochain. Il félicite encore une fois chacun, chacune pour leur élection et leur souhaite une nouvelle législature constructive et sereine. Il appartient au Conseil de procéder aux autres élections.

Il prie ensuite le Président de bien vouloir prendre la présidence pour la suite des opérations et le félicite encore une fois pour sa brillante élection et lui souhaite plein succès pour cette année de présidence.

Applaudissements.

M. Dimitri SIMOS, Président

Veillez vous lever pour la sortie de M. le Préfet.
Veillez-vous rasseoir.

Discours du Président

J'aimerais en préambule vous remercier pour la confiance que vous m'accordez en me nommant à la Présidence de notre Conseil. Ce sera une tâche difficile d'être à la hauteur des Présidentes et Présidents des précédentes législatures. J'ai une pensée toute particulière envers Robin Carnello et Odile Cuénoud González qui ont dû apprendre à diriger les débats de ce Conseil en temps de pandémie. Nous vivons des temps troublés, mais l'horizon semble se dégager. Nous sommes en train de vaincre une force qui aurait pu nous briser. Mais ce péril qui s'est manifesté n'est qu'un symptôme d'une planète abîmée. Nos activités grignotent toujours plus profondément nos écosystèmes. Le réchauffement climatique provoque toujours plus de phénomènes extrêmes de plus en plus fréquents. Nous faisons tous face à un défi immense, probablement le plus important que l'humanité n'ait jamais eu à relever et la réponse à donner commence déjà ici, au plus petit échelon politique possible. La tâche n'est pas simple, car nous devons grandir. Nous devons passer d'une société adolescente à une société adulte. L'adolescence, c'est l'âge des extrêmes, marquée par une profonde difficulté à atteindre et à maintenir l'équilibre des émotions. L'âge des enthousiasmes qui aveuglent et des profondes désillusions. L'âge adulte, au contraire, c'est celui de la tempérance, de la responsabilité, de la stabilité, de la capacité à encaisser les chocs et à affronter les crises sans paniquer. Nous devons

donc grandir. Oublier les erreurs du passé et être anxieux uniquement de l'avenir. Nous ne ferons pas marche arrière mais continuerons d'avancer vers ce que nous devons devenir. Car nous savons que notre inaction et notre inertie seront les héritages des générations futures. Notre paresse mènera à leur détresse. Vous n'avez donc pas le droit à la paresse. Vous êtes des citoyennes et des citoyens élus par vos pairs. Nous attendons tous de vous que vous portiez ici les causes et les projets qui vous tiennent à cœur. Pour y arriver, il vous faudra apprendre à chercher des majorités, à convaincre et à rassembler, plutôt qu'à moquer et à diviser. Mais surtout il ne faudra pas vous laisser happer par ceux qui vous disent de rester à votre place. Ne vous laissez jamais intimider. Mais puisse la beauté, la justice et la vérité guider vos pas de nouveaux conseillers.

Applaudissements.

Nous allons maintenant procéder aux élections qui vont permettre de compléter le Bureau et nous élirons ensuite les membres et les membres suppléants des commissions permanentes pour la nouvelle législature et enfin les représentants de Pully au sein des conseils intercommunaux et des associations de communes. Vous avez trouvé sur vos tables une liste des candidats présentés par les groupes politiques pour chacune des élections. Vous pouvez vous référer à ces documents et à la numérotation des différents points.

Nous allons commencer par les élections du premier puis du deuxième Vice-président du Conseil communal. Je vous propose de procéder comme suit. Pour chaque election, je mentionnerai le nom du candidat présenté et l'inviterai à se lever pour que chacun et chacune puisse l'identifier. Je demanderai ensuite si quelqu'un a une autre candidature à soumettre et c'est à ce moment-là que vous pourrez le faire si vous le souhaitez. Dès que la discussion sera close, nous procéderons au vote. Si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir, l'élection sera tacite. Dans le cas contraire, nous procéderons aux élections comme prévu dans le règlement. Est-ce que quelqu'un a une objection à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas.

3) Election de la 1^{ère} Vice-présidente (01.7.2021 au 30.6.2022)

Le groupe UDC a présenté la candidature de Mme Jacqueline REIGNER qui est élue tacitement.

4) Election du 2^{ème} Vice-président (01.7.2021 au 30.6.2022)

Le groupe PLR a présenté la candidature de M. Olivier BURNET qui est élu tacitement.

5) Election de deux scrutateurs (01.7.2021 au 30.6.2022)

l'Union Pulliérane a présenté la candidature de M. Frédéric Bründler et le groupe des Vert' libéraux celle de Mme Sophie CUENDET DU ROY qui sont élus tacitement.

6) Election de deux scrutatrices suppléantes (01.7.2021 au 30.6.2022)

Le Parti socialiste a présenté la candidature de Mme Yolanda Baez et le groupe des Verts celle de Mme Madeleine BAUMANN qui sont élues tacitement.

7) Election d'un(e) secrétaire suppléant(e) (01.07.2021 au 30.06.2026)

Aucune candidature annoncée, ni présentée ce jour.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la séance du 6 octobre 2021.

Le Président rappelle que selon le Règlement du Conseil, les commissions de gestion, des finances, d'urbanisme, des affaires régionales et intercommunales, des pétitions et de recours en matière d'impôts communaux sont élues par le Conseil, lors de la séance d'installation, pour la durée de la législature, soit pour cette législature du **1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026**.

Les commissions des finances, des affaires régionales et intercommunales et des pétitions comptent au minimum sept membres, la commission d'urbanisme au minimum neuf et la commission de gestion au minimum onze. Un suppléant par groupe politique est nommé pour chacune de ces commissions. Ce suppléant participe aux séances mais ne peut voter qu'en cas d'absence du titulaire. Un scrutin séparé à lieu pour les suppléants. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Si ce n'est pas le cas, les commissions sont élues au scrutin de liste à majorité absolue des suffrages au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

En vue d'assurer une représentation équitable de tous les groupes politiques dans les commissions permanentes, les groupes du Conseil communal de Pully, représentés par leurs présidents de parti et de groupe, se sont concertés et vous proposent d'élire treize membres à la commission des finances, treize membres à la commission de gestion, treize membres à la commission d'urbanisme, onze membres à la commission des affaires régionales et intercommunales et onze membres à la commission des pétitions. La commission de recours en matière d'impôts communaux est composée de cinq membres en vertu de l'art. 54 al. 2 du Règlement du Conseil communal.

En vertu de l'art. 41 du Règlement, les commissions nommées par le Conseil s'organisent elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles nomment leur président et leur rapporteur.

Pour ce faire, le président du Conseil convoque les commissaires à une réunion qui a lieu dans les 15 jours qui suivent leur nomination. Pour des raisons de simplification, le Président informe qu'il procédera à l'installation des commissions permanentes aujourd'hui même à l'issue de la présente séance. Il demande donc d'ores et déjà à toutes les conseillères et à tous les conseillers communaux qui seront élus dans les commissions permanentes de rester dans cette salle à l'issue des débats.

Il apporte encore une dernière précision concernant l'élection des commissions permanentes. Ne peuvent être élus dans des commissions que des conseillères et conseillers communaux déjà assermentés. Or, quelques candidats ou candidates proposés sont absents aujourd'hui et n'ont donc pas encore été assermentés. Il propose donc, dans ce cas, de laisser leur place vacante au sein de la commission, en attendant qu'ils puissent être assermentés et élus lors de la prochaine séance du Conseil communal. Il demande s'il y a des oppositions à cette manière de procéder. Ce n'est pas le cas, il en conclut que le Conseil est d'accord avec cette proposition

Il rappelle que sur les tables se trouve la liste des candidats présentés par les groupes politiques pour les différentes commissions. Il invite les candidats à se lever à l'appel de leur nom afin qu'il soit possible de les identifier.

8) Election de la commission des finances (du 01.7.2021 au 30.6.2026)

Sont candidats :

PLR	Nathalie BERNHEIM Jean-Denis BRIOD Jean-Marie MARLETAZ Roger ZIMET
Verts	Guillaume ROY Anne SCHRANZ
UP	Robin CARNELLO Jean-Robert CHAVAN Michel GODART
PS	Carlos GUILLEN André OGAY
VLib	Léo FERRARI
UDC	Bertrand YERSIN

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

Election des suppléants à la commission des finances

Pour rappel, les suppléants sont au nombre d'un par parti.

Sont candidats :

PLR	M. Christian BERDOZ
Verts	Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG
UP	M. André STEHLIN
PS	M. Paul Emile MARCHAND
VLib	M. Steeve MARION
UDC	M. Jean-Marc SOTTAS (excusé)

Il n'y a pas d'autres candidatures. Le Président propose de laisser le poste de M. Sottas vacant jusqu'à la prochaine séance en attendant qu'il soit assermenté et qu'il puisse être élu.

En l'absence d'objections, le Président déclare les autres candidats élus tacitement et les en félicite.

En fin de séance vous devrez vous réunir et choisir parmi vous le ou la président, présidente de la commission. Les représentants des groupes du Conseil communal ont convenu entre eux que la présidence de cette commission serait attribuée à un membre du groupe PLR.

9) Election de la commission de gestion

Sont candidats :

PLR	Gérald CUCHE Romain HERZOG Nicole PANIZZON Pierre ZAPPELLI
Verts	Isabelle DAUNER GARDIOL Anne VIREDAZ FERRARI Philippe STERN
UP	Géraldine PADEZ Verena KUONEN
PS	Muriel THALMANN Sylvie WINKLER(excusée)
VLib	Nathalie LUDE
UDC	Lena LIO

Il n'y a pas d'autres candidatures. Le Président propose de laisser le poste de Mme Sylvie Winkler vacant jusqu'à la prochaine séance en attendant qu'elle soit assermentée et qu'elle puisse être élue.

Election des suppléants à la commission de gestion

Sont candidats :

PLR	Frédéric ANKEN
Verts	Mary MAYENFISCH
UP	Lorena MARIN GUEX
PS	Yolanda BAEZ
VLib	Céline FELBER
UDC	Philippe REIGNER

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

En fin de séance vous devrez vous réunir et choisir parmi vous le ou la président, présidente de la commission. Les représentants des groupes du Conseil communal ont convenu entre eux que la présidence de cette commission serait attribuée à un membre du groupe des Verts.

10) Election de la commission d'urbanisme

Sont candidats :

PLR	Olivier BURNET Jean-Marc DUVOISIN Alexandra FREISE Philippe SLAMA
Verts	Valentine CARDIS Mme Simone COLLET Mme Carinne DOMINGOS
UP	Remo KUONEN Nadia PRIVET
PS	Yassin NOUR Pauline TAFELMACHER (excusée)
VLib	Sophie CUENDET DU ROY
UDC	Pierre François CLERC (absent)

Il n'y a pas d'autres candidatures. Le Président propose de laisser les postes de Mme Tafelmacher et de M. Clerc vacants jusqu'à la prochaine séance en attendant qu'ils soient assermentés et qu'ils puissent être élus.

En l'absence d'objections, le Président déclare les autres candidats élus tacitement et les en félicite.

Election des suppléants à la commission d'urbanisme

Sont candidats :

PLR	Olivier CONSTANTIN
Verts	Alexandre MACHU
UP	Franck DUCRET
PS	Julien CONUS
VLib	Patrick DU BOIS
UDC	Patrick EPERON

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

En fin de séance vous devrez vous réunir et choisir parmi vous le ou la président, présidente de la commission. Les représentants des groupes du Conseil communal ont convenu entre eux que la présidence de cette commission serait attribuée à un membre du groupe de l'Union Pulliérane.

11) Election de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Sont candidats :

PLR	Gérald CUCHE Liliane MASSON Paola MÖHL
Verts	Claudia GÄMPERLE
UP	Pascale CUCHE Jérôme GAUDIN Anne GUMY
PS	David HÄUSERMANN Charles Edouard MARCHAND
VLib	Céline FELBER
UDC	Patrick EPERON

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

Election des suppléants à la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Sont candidats :

PLR	Yoann FAVRE
Verts	Adrien SAXER
UP	Licet VARGAS
PS	Cynthia FRÜH
VLib	Isabelle FARKAS
UDC	Pierre François CLERC (absent)

Il n'y a pas d'autres candidatures. Le Président propose de laisser le poste de M. Clerc vacant jusqu'à la prochaine séance en attendant qu'il soit assermenté et qu'il puisse être élu.

En l'absence d'objections, le Président déclare les autres candidats élus tacitement et les en félicite.

En fin de séance vous devrez vous réunir et choisir le ou la président, présidente de la commission. Les représentants des groupes du Conseil communal ont convenu entre eux que la présidence de cette commission serait attribuée à un membre du groupe du Parti socialiste.

12) Election de la commission des pétitions

Sont candidats :

PLR	Jean-Luc DUVOISIN Marc LEBEL Barbara MALLAUN
Verts	Valérie BORY BEAU Bernard SUTER
UP	Philippe CLAVIEN (absent) Sébastien LEVY
PS	Cynthia FRÜH Odile CUENOUD GONZALEZ
VLib	Loris FALQUET
UDC	Jean-Marc SOTTAS (excusé)

Il n'y a pas d'autres candidatures. Le Président propose de laisser les postes de MM. Clavien et Sottas vacants jusqu'à la prochaine séance en attendant qu'ils soient assermentés et qu'ils puissent être élus.

En l'absence d'objections, le Président déclare les autres candidats élus tacitement et les en félicite.

Election des suppléants à la commission des pétitions

Sont candidats :

PLR	Dominique FAVRE
Verts	Madeleine BAUMANN
UP	Philippe HALDY
PS	Line ZOLLIKER (excusée)
VLib	Steve MARION
UDC	Philippe REIGNER

Il n'y a pas d'autres candidatures. Le Président propose de laisser le poste de Mme Zolliker vacant jusqu'à la prochaine séance en attendant qu'elle soit assermentée et qu'elle puisse être élue.

En l'absence d'objections, le Président déclare les autres candidats élus tacitement et les en félicite.

En fin de séance vous devrez vous réunir et choisir parmi vous le ou la président, présidente de la commission. Les représentants des groupes du Conseil communal ont convenu entre eux que la présidence de cette commission serait attribuée à un membre du groupe des Vert'libéraux.

13) Election de la commission de recours en matière d'impôts communaux

Sont candidats :

PLR	Philippe SLAMA
Verts	Claudia GÄMPERLE
UP	Lucienne VASSEROT
PS	André OGAY
UDC	Bertrand YERSIN

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

En fin de séance vous devrez vous réunir et choisir parmi vous le ou la président, présidente de la commission. Les représentants des groupes du Conseil communal ont convenu entre eux que la présidence de cette commission serait attribuée à un membre du groupe UDC.

L'élection des commissions permanentes étant terminée, le Président passe à l'élection des représentants de Pully au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité est-lausannois.

14) Election des délégués au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes Sécurité Est lausannois (du 01.07.2021 au 30.06 2026)

Selon les statuts de cette association, le conseil intercommunal, formé des délégués des communes associées, comprend :

1. une délégation fixe composée pour chaque commune de deux représentants, soit un délégué désigné par la Municipalité et un délégué désigné par son organe délibérant ;
2. une délégation variable composée d'un délégué supplémentaire par tranche entamée de trois mille habitants et désignée par son organe délibérant.

La Municipalité a déjà désigné sa déléguée en la personne de Mme Lydia MASMEJAN. Le Conseil communal doit maintenant élire les sept délégués qui sont de son ressort. Les candidatures suivantes ont été déposées par les partis :

PLR	Gérald CUCHE
	Marc LEBEL
Verts	Anne SCHRANZ
UP	Philippe Haldy
PS	Odile CUENOUD GONZALEZ
VLib	Nathalie LUDE
UDC	Lena LIO

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

15) Election des représentants de Pully au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes « ORPC du district de Lavaux-Oron » (du 01.07.2021 au 30.06.2026)

Selon les statuts de cette association, le conseil intercommunal formé des délégués des communes associées comprend :

1. un délégué de l'exécutif désigné par la Municipalité
2. un délégué du législatif désigné par le Conseil communal
3. un suppléant ou une suppléante remplaçant le délégué du législatif absent

Déléguée désignée par la Municipalité : Lydia MASMEJAN

Sont candidats

PLR	Gérald CUCHE	Membre
UP	Nadia PRIVET	Suppléante

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

16) Election des délégués au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (du 01.07.2021 au 30.06.2026)

Selon les statuts de cette association, le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association selon la clé de répartition suivante : trois délégués par commune de 10'000 à 20'000 habitants, ce qui est le cas de Pully. Les délégués de chaque commune comprenant au moins un municipal sont élus par le Conseil communal de celles-ci. Donc, il s'agit pour nous d'élire trois délégués dont un municipal. Les candidatures proposées sont les suivantes :

Municipalité :	Jean-Marc CHEVALLAZ
Verts	Simone COLLET
UP	Verena KUONEN

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

Suppléants :

Municipalité :	Lydia MASMEJAN
UDC :	Patrick EPERON
PS :	Yassin Nour

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Président déclare ces candidats élus tacitement et les en félicite.

Le Président déclare les élections des membres des différentes commissions terminées.

Il rappelle que selon le protocole établi, la séance est suspendue durant une quinzaine de minutes afin de tenir une réunion du nouveau Bureau du Conseil communal dans une des salles de la Maison Pulliérane. Il invite donc les membres du Bureau à se réunir en ce lieu et suspend la séance.

* * * * *

La séance reprend une vingtaine de minutes plus tard.

Le Président

Nous allons procéder à l'assermentation des deux conseillers qui sont arrivés après l'assermentation de M. le Préfet. J'invite l'Assemblée à se lever.

Je demande à MM. Frédéric Anken et François Logoz de venir devant la scène.

Je vais lire le serment et à la fin du serment, je vous demanderai de lever la main droite et de déclarer : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Frédéric Anken ?

M. Frédéric Anken : Je le promets

M. François Logoz ?

M. François Logoz : Je le promets

Je vous prie de reprendre place au sein de l'Assemblée.

J'invite l'Assemblée encore une fois à se lever pour l'entrée de M. le Préfet.

Merci. Vous pouvez vous rasseoir.

J'ai le grand plaisir de passer la parole à M. le Syndic, Gil Reichen.

Discours de M. Gil REICHEN, Syndic

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues,

La campagne électorale 2021 est derrière nous depuis quelques temps, presque déjà parmi les souvenirs. Toutes et tous avons tenté de convaincre la population de nous soutenir, en affirmant nos valeurs et en décrivant notre vision de l'évolution de la ville de Pully. Une campagne rendue inhabituelle par un contexte très particulier, interdisant les moments traditionnels de convivialité, qui contribuent à atténuer les divergences d'opinions ou de visions. Reste aujourd'hui, pour certains, la joie et la satisfaction d'une élection, pour un mandat renouvelé ou pour une première expérience au service de la collectivité, alors que d'autres doivent assumer la déception d'un résultat défavorable. Permettez-moi, Mesdames et Messieurs les Conseillères

et Conseillers, de vous transmettre également mes plus sincères félicitations pour votre élection, avec en particulier, une très cordiale bienvenue aux personnes qui rejoignent le Conseil communal pour la première fois.

Aujourd'hui dument assermentés par le préfet de notre district, il est temps de se remettre au travail. Pas dans l'immédiat toutefois, puisque par la grâce des constituants qui l'ont élaborée, et de la population qui a voté la constitution de 2003, nous commençons la nouvelle législature dans une relative quiétude, par une petite pause estivale, la première séance du Conseil communal étant fixée au 6 octobre prochain. Ces premiers mois sont trompeurs et ne sauraient être pris comme représentatifs de la période qui s'annonce. En effet, vous le savez, les défis à relever pour notre ville ne manquent pas, avec des enjeux très importants pour son avenir et son développement. Les thématiques qui occuperont nos débats seront nombreuses et probablement, pour quelques-unes, pas très différentes de celles qui nous ont occupés pour la période qui s'achève, car l'action d'un Conseil communal et d'une Municipalité s'inscrit nécessairement dans la durée et la continuité.

Ainsi, une nouvelle législature ne s'ouvre pas sur une page blanche, mais bien avec un historique qu'il convient de reprendre et d'assumer, même si de nouvelles orientations, de nouvelles impulsions, ne manqueront pas d'émerger d'ici à 2026. La Municipalité discutera dans les mois à venir de l'élaboration de son programme de législature, qui exprimera les lignes générales de son action pour les cinq prochaines années, dans les domaines principaux touchant la vie de notre collectivité. Bien que ce document n'engage pas le Conseil communal, la Municipalité souhaite l'élaborer avec l'ouverture d'esprit et l'écoute nécessaires, afin de tenir compte au mieux de l'ensemble des forces politiques représentées au sein de cette assemblée et de leurs diverses sensibilités, par une démarche de concertation dont la forme est encore à préciser.

Sans anticiper sur ce programme, certains sujets qui paraissent incontournables peuvent être évoqués brièvement aujourd'hui. Je pense aux structures scolaires, avec le projet d'extension du collège principal, qui doit permettre de répondre aux besoins du secteur primaire. En novembre 2019, le Conseil communal acceptait un crédit de CHF 900'000.- pour lancer un concours d'architecture, démarrant ainsi le processus qui conduira à la réalisation d'une vingtaine de salles de classes de différents types, d'une salle de sport double de type VD5, des locaux accueillant l'administration du primaire, d'une bibliothèque scolaire ainsi que des locaux pour le service des psychologues scolaires. Aujourd'hui, près de 80 projets ont été déposés et le travail de leur analyse par le jury a débuté ; il aboutira à la sélection du projet retenu, à l'attribution des prix et mentions, et au vernissage de l'exposition des projets dans le courant de l'été. Le coût global de cette réalisation, qui répond à une obligation légale pour la Commune, est évalué à quelques 30 millions.

L'entretien de notre patrimoine communal devra bien sûr être poursuivi, et en particulier l'amélioration énergétique progressive de nos bâtiments, qui devrait même idéalement être accélérée, mais dont le rythme sera rapidement confronté à la réalité très contraignante des limites de nos ressources, tant financières qu'humaines pour le suivi des projets. Dans les objets sans doute prioritaires de ce domaine, on peut mentionner le Collège Arnold Reymond, dont l'assainissement des façades a été plusieurs fois reporté ces dix dernières années, ou encore bien sûr, les projets touchant le site du Prieuré, dont l'urgence reste d'actualité malgré le report des discussions sur le sujet en octobre dernier.

Comment ne pas évoquer la rénovation des infrastructures de Pully plage, qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité et pour laquelle un crédit d'étude de près de 1.5 millions a été voté, il y a une année. La phase d'appel d'offres pour le choix du groupe de mandataires chargé de développer le projet touche à sa fin, et les études vont pouvoir démarrer dans les prochaines

semaines. Celles-ci iront jusqu'à la détermination d'un coût d'ouvrage, sur la base d'un projet détaillé et d'offres d'entreprises. Ce coût de réalisation est aujourd'hui estimé à environ 18 millions.

Nos réseaux, d'électricité, d'eau potable et d'assainissement, font aussi partie de notre patrimoine. Si les demandes de crédits relatifs à leur entretien sont en général moins contestées sur le plan politique, il faut se souvenir qu'ils consomment une part importante de nos investissements, puisque pratiquement 10 millions par année suffisent juste à en maintenir la valeur. Aux renouvellements usuels de nos réseaux viendront s'ajouter les études pour la réhabilitation de notre station d'épuration, qui après 50 ans de service, doit être mise aux normes actuelles, en particulier pour ce qui est du traitement des micropolluants. Un crédit de 1.6 millions a été voté par le Conseil en septembre dernier pour couvrir les études d'avant-projet. Suivront un deuxième crédit pour poursuivre les études de projet, jusqu'à la mise à l'enquête publique à l'horizon 2026. La réalisation, estimée aujourd'hui à quelques 27 millions, sera pour la législature suivante.

Les questions liées à la mobilité seront également parmi les sujets à poursuivre, avec des enjeux importants, comme par exemple le développement de l'offre en transports publics et des cheminements de mobilité douce, tout en maintenant une accessibilité raisonnable aux transports individuels. En lien avec cette thématique, les réflexions sur le réaménagement de l'espace public continueront, afin d'en renforcer l'attractivité et la convivialité, et avec en particulier la préoccupation de maintenir des espaces verts et une arborisation urbaine adéquate. Viendra s'ajouter encore à ce menu déjà copieux, le développement nécessaire des structures d'accueil de l'enfance, dans les secteurs du parascolaire, et plus encore du préscolaire.

Mais beaucoup de nos actions dépendront de l'évolution de l'état de nos finances communales. Une analyse du détail de nos dépenses montre sans équivoque que les mauvais résultats financiers depuis 2019 sont dus à l'effet dévastateur de notre participation à la facture sociale cantonale. Il est impératif qu'un nouveau système de répartition des charges cantonales et péréquatives plus équilibré soit mis en place, de manière à redonner une autonomie aux Communes, et en particulier à celles qui, comme Pully, sont de fortes contributrices.

Dans l'élaboration du budget 2022, la Municipalité s'efforcera d'agir pour atteindre, dans un premier temps, le petit équilibre, soit de ne recourir à l'emprunt que pour nos investissements. Mesdames et Messieurs, ce tour d'horizon non exhaustif vous aura montré, si nécessaire, que, passé la torpeur de l'été qui arrive, les objets de débats ne manqueront pas.

Au-delà de nos visions politiques qui peuvent, je le concède, ne pas être toujours totalement convergentes, je sais que nous sommes toutes et tous attachés à la qualité de vie à Pully et que nous saurons, ensemble, placer un cadre raisonnable à l'évolution nécessaire de notre ville. La Municipalité s'efforcera, comme elle l'a toujours fait jusqu'ici, de soumettre des propositions équilibrées à votre Conseil, car c'est bien le Conseil communal et lui seul qui peut décider souverainement de la suite à leur donner.

Je ne doute pas que les débats se dérouleront dans un état d'esprit positif et constructif, dans le respect des opinions exprimées et, bien entendu, aussi dans le respect de nos compétences respectives.

En me réjouissant avec la Municipalité de vous retrouver dès cet automne, je vous souhaite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, une très bonne législature 2021 – 2026 et un très bel été.

Applaudissements

Le Président

Je remercie M. le Syndic pour ses paroles et j'ai le privilège de céder ma place et la parole à M. le Préfet du district de Lavaux-Oron, M. Daniel Flotron.

Discours de M. Le Préfet

M. le Président du Conseil communal, M. le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Une nouvelle législature commence. Un nouvel épisode de l'histoire de Pully va débiter. N'oubliez pas que les nouveaux vont poser des questions et avoir des réponses. Il y a rarement des questions bêtes, trop souvent des réponses évasives, nébuleuses qui sèment le doute. La communication et le partage d'informations ne doivent pas vous effrayer. Au contraire, c'est le moment de prendre un virage moderne et actif. Ce n'est pas la quantité des pages du préavis qui en fait sa qualité, mais bien la qualité de la rédaction et sa présentation.

J'ai eu le privilège de vous regarder pendant le discours du Syndic. Et puis, quelque chose m'a frappé et je pense que pour avoir de bons débats, vous devriez toutes et tous laisser vos téléphones à l'entrée de la salle lors des prochaines séances du Conseil. Comme cela, vous seriez attentifs à ce qui se dit et cela éviterait de jouer, de regarder peut-être le match et de vraiment participer au fond des débats. Et je pense que là, il y a des choses intéressantes à voir. Je sais que l'on doit être connectés, mais l'espace d'un petit instant on peut quand même faire un effort.

Une initiative a abouti pour une nouvelle répartition des charges sociales entre le Canton et les communes, avec en gros un basculement de quinze points d'impôt. Bon, c'est simple. Je te donne quinze points, tu m'enlèves cette participation à la facture sociale. Pour le contribuable, la facture sera la même en principe. Quoique quinze points à 60 ou à 85, il y a une petite différence et la péréquation n'est toujours pas réglée. Mais une autre initiative point : l'impôt unique sur tout le Canton, 68 ou autre, pour tous les contribuables. C'est peut-être une bonne solution, quoique pour celles et ceux qui sont à 55, ce n'est pas pensable. Comment faire, pour bien faire. Il y a toujours des gagnants ou des perdants. Il n'y aura jamais que des gagnants, ce n'est pas possible. Mais comme à la loterie, il y a peu de gagnants et beaucoup de perdants. Quels que soient le type de jeux, c'est aussi toujours le casino qui gagne. Dans cette valse à plusieurs millions entre le Canton et les communes, il est difficile pour le contribuable de s'y retrouver. Finalement pour les plus nantis, c'est de contribuer le moins possible et pour les moins nantis c'est de recevoir le plus possible. Il y a un juste équilibre à trouver entre les différents acteurs et ce n'est pas simple. Au final, c'est cet équilibre qui devrait être le but à atteindre pour tous. L'avenir est difficile à prévoir. Seule Madame Soleil et sa boule de cristal réussissent à convaincre les gens crédules, contre monnaie sonnante et trébuchante. Et encore une fois, c'est elle qui s'en sortira le mieux.

Vous avez été élus au Conseil communal, l'organe législatif de votre Commune, ce n'est pas vous qui gérez la commune de manière directe, c'est le rôle de la Municipalité. Le rôle du Conseil est d'octroyer à la Municipalité un budget, des crédits. Vous lui offrez en fait une caisse à outils, une grosse boîte de légo, c'est à elle de l'utiliser au mieux dans l'intérêt du plus grand nombre. Il y aura aussi toujours des personnes qui ne seront pas satisfaites, c'est une certitude. Si vous commencez la matinée par faire votre lit, qui est une tâche facile, que vous en réalisez une autre, puis une autre et une autre et ainsi de suite. A la fin de la journée, vous serez satisfaits ou pas, mais saurez que les petites choses de la vie sont importantes, car le soir votre lit va vous accueillir pour apaiser votre corps et votre âme. Respectez chaque personne, trouvez

quelqu'un qui vous aide à traverser la vie, vous serez certainement déçus de temps en temps et découvrirez que la vie n'est pas toujours juste, mais vous continuerez d'avancer. Si vous prenez quelquefois des risques, si vous redoublez d'effort même si les temps sont durs, n'ayez pas peur d'échouer souvent. Remettez-vous en question et vous vous en sortirez plus forts qu'avant. Quelle que soit la responsabilité que l'on a, quel que soit le dossier que l'on traite, allez dans le détail. N'abandonnez jamais, mais respectez toujours l'opinion de l'autre. Si vous devez porter un jugement sur qui ce soit, alors jugez-le à la taille de son cœur et pas à celle de ses pieds, et encore, il faut voir comme ils sentent. Le 16 juin 2021, notre pays, la Suisse s'est retrouvée au centre du monde, l'espace d'une journée au moins. Notre Président de la Confédération est entouré des deux plus puissants dirigeants de ce monde. Cette image restera dans le livre d'or de la Confédération. M. Guy Parmelin, un vaudois de Bursins, un citoyen, qui comme vous s'est engagé à servir sa Commune, son Canton, son Pays. C'est une belle image de la simplicité de notre démocratie et de sa proximité d'avec le peuple qui ne permet pas la culture de la personnalité. Parmelin, Biden, Poutine. Qui se souviendra demain du nom du Président de la Confédération en ce 16 juin ? Certainement pas grand monde. Mais nous, vaudois, nous nous souviendrons de ce Président qui a subi bon nombre de railleries sur son manque de compétences linguistiques et qui se trouve au centre de l'actualité. Etre là, où il faut, au bon endroit, au bon moment. Notre démocratie est étonnante et certainement difficile à comprendre, vu de l'extérieur.

Cher Syndic, chère Municipale, chers Municipaux, chères Conseillères et chers Conseillers, en cette période si particulière, il y a deux phrases qui resteront gravées dans nos mémoires : il faut agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire et je rappelle surtout que : rire c'est bon pour la santé ! Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Le Président

Je remercie M. le Préfet pour ces belles paroles.

Nous arrivons donc au terme de cette séance d'installation des autorités communales. J'informe les Conseillères et les Conseillers communaux que vos diplômes de membres du Conseil sont à disposition auprès de la secrétaire du Conseil, je vous laisserai aller les chercher à la fin de cette séance.

Je demande à tous les membres et tous les suppléants des commissions permanentes que nous avons élus tout à l'heure de se regrouper aux quatre coins de cette salle, par commission, y compris MM. Anken et logoz, pour que je puisse procéder à votre installation.

Enfin je vous rappelle qu'un tiers des fiches à remplir pour le site internet de la Commune et ainsi que celles avec vos coordonnées n'ont toujours pas encore été retournées. Elles sont nécessaires au bon fonctionnement de notre Conseil, je vous remercie donc de faire diligence.

Pour des raisons sanitaires, nous ne pourrons pas nous retrouver cette année autour d'une collation et j'en suis navré.

Je prie l'assemblée de se lever pour la sortie de M. le Préfet.

(Après la sortie du Préfet)

Merci à toutes et tous. La séance est levée. Vous pouvez disposer.

Le Président :

La secrétaire :

Dimitri Simos

Francine Medana

Annexe : Procès-verbal d'installation des Autorités communales et d'assermentation pour la législature 2021-2026